




# AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté  
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 18 décembre 2013, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2013-269 déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle et abrogeant le règlement numéro 2011-242.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Granby, province de Québec, ce dix-neuvième (19<sup>e</sup>) jour du mois de décembre deux mille treize (2013).

  
\_\_\_\_\_  
Johanne Gouette, directrice générale  
et secrétaire-trésorière